

mazars

131 boulevard Stalingrad
69624 Villeurbanne Cedex



8 avenue Bertie Albrecht
75008 Paris

Advenis S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription

Assemblée générale mixte du 18 juin 2021 – Résolutions n°15,
16 et 17

Advenis S.A.

Société anonyme
RCS Paris 402 002 687

Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription

Assemblée générale mixte du 18 juin 2021 – Résolutions n°15, 16 et 17

A l'assemblée générale de la société Advenis S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L.228-92 et L. 225-135 et suivants ainsi que par l'article L. 22-10-52 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au conseil d'administration de différentes émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport :

- De lui déléguer avec faculté de subdélégation pour une durée de 26 mois, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose, le cas échéant, de supprimer votre droit préférentiel de souscription :
 - Emission avec maintien du droit préférentiel de souscription (15^{ème} résolution)
 - (i) d'actions ordinaires de la Société (ii) de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la Société et (iii) de toutes valeurs mobilières donnant accès à des titres de créance ;
 - Emission avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public (16^{ème} résolution) (i) d'actions ordinaires de la Société (ii) de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la Société et (iii) de toutes valeurs mobilières donnant accès à des titres de créance, étant précisé que la présente délégation pourra être utilisée à l'effet de rémunérer des titres apportés à une offre publique d'échange initiée par la Société, dans les limites et sous les conditions prévues par l'article L. 22-10-54 du Code de commerce ;

- de lui déléguer avec faculté de subdélégation pour une durée de 26 mois, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à une émission d'actions ordinaires de la société ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (17^{ème} résolution), dans la limite de 10 % du capital.

Il est précisé qu'en cas de dépôt par un tiers d'une offre publique visant les titres de la société, le conseil d'administration ne pourra, pendant la durée de la période d'offre, décider de mettre en œuvre les délégations prévues aux 15^{ème}, 16^{ème}, et 17^{ème} résolutions, sans autorisation expresse de l'assemblée générale.

Le montant nominal global des augmentations du capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra, selon la 15^{ème} résolution, excéder 2.500.000 euros au titre des 15^{ème}, 16^{ème}, 17^{ème} et 19^{ème} résolutions.

Le montant nominal global des titres de créance susceptibles d'être émis et donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société ne pourra, selon la 15^{ème} résolution, excéder 8.500.000 euros au titre des 15^{ème} et 16^{ème} résolutions.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R.225-114 du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration au titre de la 16^{ème} résolution.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre des 15^{ème} et 17^{ème} résolutions, nous ne pouvons pas donner notre avis sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission.

Les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans la 16^{ème} résolution.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de ces délégations par votre conseil d'administration en cas d'émission de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens et/ou à terme, à des actions ordinaires de la société, en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès à des titres de créances et en cas d'émission d'actions ordinaires de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Les Commissaires aux comptes

Mazars

A Villeurbanne, le 12 mai 2021

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Kalasz', written over a light blue rectangular background.

Baptiste Kalasz

Auréalys

A Paris, le 12 mai 2021

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Abtan', written over a light blue rectangular background.

Fabrice Abtan